

21 JUL. 2014

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat
Service du climat et de l'efficacité énergétique

Paris, le

11 JUL. 2014

Sous direction de la sécurité et des émissions des véhicules

objet : demande d'homologation

référence : -

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation feux rouges arrière pour cycles :

Marque : SPANNINGA METAAL BV
Type : PRESTO 2

Nom et adresse du fabricant du dispositif :

Jos International
Z.I du Pradon - Route de Genève
01130 NANTUA
FRANCE

je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 313-5 et R 321-24 et compte tenu du procès-verbal de l'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 04/07/2014 sous le numéro 14/04997, ce produit est agréé sous le numéro

TP RPBI 14058

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-directeur de la Sécurité
et des Emissions des Véhicules



Daniel KOPACZEWSKI

Jos International
Z.I du Pradon - Route de Genève
01130 NANTUA